



Réponse du Conseil communal à l'interpellation No 09-608 du 26 juin 2009 du groupe PopVertsSol intitulée "Stade de Pierre-à-Bot : priorité à la formation"

(Du 25 janvier 2010)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En date du 26 juin 2009, le groupe PopVertsSol, par M. Christian van Gessel, Mme Catherine Loetscher et M. Pascal Helle, a déposé l'interpellation suivante :

« Le groupe PopVertsSol demande que l'on optimise l'utilisation du stade de Pierre-à-Bot.

En effet, celui-ci est utilisé de façon intensive, mais pas optimale. En outre, on ne marque pas clairement les priorités, ce qui est à nos yeux une erreur grave.

Ainsi, il semble évident que le seul club formateur qui a son siège à Pierre-à-Bot doit être prioritaire.

On ne remet pas en cause l'attribution du nouveau terrain synthétique à certaines équipes de juniors du Xamax. Pour ce club, de l'avis de son responsable de la formation, l'offre de terrains dans notre ville pour la formation dans ce club est suffisante.

Mais le FC Serrières notamment, qui a un mouvement de 180 juniors, doit être absolument servi en priorité vis-à-vis des clubs non formateurs, qui n'ont que des équipes senior et vétérans. Cela d'autant plus que la politique de formation du FC Serrières est soutenue par la Ville, qui doit donc fixer les priorités en fonction de ce choix.

On sait qu'il y a beaucoup d'installations sportives dans les communes environnantes qui sont sous-utilisées. Pourquoi ne pas planifier au niveau de la COMUL l'usage des installations sportives, et permettre aux jeunes, tributaires des transports publics, qui n'ont donc pas une facilité de déplacement, d'utiliser les installations de Pierre-à-Bot ?

Cela d'autant plus que dès qu'il pleut ne serait-ce que quelques gouttes, l'ancien terrain en herbe est interdit d'utilisation, afin de le préserver. Il est donc essentiel qu'un club formateur comme le FC Serrières puisse avoir aussi la priorité sur les solutions alternatives (anciens et nouveau terrains synthétiques) en cas d'intempéries.

On sait que les anciens terrains synthétiques sont par ailleurs régulièrement occupés par un club de rink hockey, issu d'une fusion entre celui de Neuchâtel et celui d'Erlach. Celui-ci a besoin d'une telle surface à cause d'une promotion récente en ligue A. Or de l'avis de l'un de ses entraîneurs, ce club souhaiterait avoir un peu plus de disponibilités. Ce serait l'occasion de réfléchir à une réfection rapide du terrain des Charmettes pour l'attribuer à ce sport. Cela d'autant plus que ses pratiquants utilisent une petite balle dure comme de la pierre, ce qui rend extrêmement risquée la cohabitation avec de jeunes footballeurs, comme c'est souvent le cas à Pierre-à-Bot. C'est donc un miracle s'il n'y a pas eu d'accident jusqu'à maintenant.

Ces anciens terrains synthétiques présentent d'ailleurs un autre problème, c'est que le revêtement lui-même est dangereux pour la pratique du football dès 14 ans en raison de sa dureté, ce qui fait qu'on ne peut pas exploiter cette surface de façon aussi intensive que possible. La Ville ne pourrait-elle pas envisager de la rénover pour la couvrir avec une autre identique à celle du nouveau terrain ? Encore une fois, l'indisponibilité du terrain en herbe dès qu'il pleut rend indispensable la présence de solutions alternatives, mais de véritables alternatives utilisables par tous.

Quant aux vestiaires, là aussi leur organisation laissait fortement à désirer.

Il n'était en effet pas rare de voir des vestiaires rester fermés à clé pendant qu'on réunissait dans une même pièce des enfants avec leurs mamans et des jeunes de 16 ans... Heureusement, à force de réclamer, il semblerait que la situation se soit maintenant améliorée, on espère seulement que ce n'est pas provisoire.

Cela dit, il n'y a pas de vestiaire pour les entraîneurs. Cela est problématique, car il est évident que des adultes ne peuvent se changer en même temps que des enfants. Ceux des arbitres leur est refusé, alors qu'il n'est utilisé que le week-end. Pourquoi ne pas le laisser à disposition des entraîneurs la semaine ?

Décidément, il est temps de reconnaître le FC Serrières pour tout le travail remarquable qu'il effectue avec et pour nos enfants, cela par un soutien concret dans l'utilisation du stade de Pierre-à-Bot.

Le groupe PopVertsSol se soucie de l'utilisation de toutes les installations sportives de la Ville, mais aimerait voir dans un premier temps comment le Conseil communal réagit pour ce premier exemple.

Les signataires souhaitent donc que ce dernier réponde aux questions abordées ci-dessus, ainsi que les suivantes :

- *Quels sont les critères d'attribution des terrains du stade de Pierre-à-Bot (s'il y en a) ?*
- *Quels sont les critères d'attribution et d'ouverture des vestiaires (joueurs et arbitres) du stade de Pierre-à-Bot ?*
- *Comment l'occupation des installations sportives est-elle organisée au niveau de la COMUL ?*
- *Quelle est l'ordre de priorité fixé pour départager les utilisateurs du stade de Pierre-à-Bot ?*
- *La Ville envisage-t-elle de rénover l'ancien terrain synthétique de Pierre-à-Bot en une surface moderne ? Si oui dans quel délai ?*

Le présent texte vaut développement écrit. L'urgence est demandée ».

L'urgence a été retirée dans une deuxième phase et la présente réponse écrite s'inscrit en conformité à l'article 42 du Règlement général de la Ville de Neuchâtel.

1. Historique

En matière d'infrastructures sportives, les clubs de football amateurs de la Ville ont bénéficié d'un soutien politique important ces dernières années.

Pour remplacer la fermeture du terrain jouxtant la piscine de Serrières, votre Conseil avait accepté le 3 juillet 1995 la construction d'un terrain

naturel et d'un terrain synthétique à Pierre-à-Bot¹. L'investissement dans un terrain supplémentaire et au revêtement synthétique se justifiait d'une part, par le nombre toujours croissant des juniors dans les clubs de la ville et, d'autre part, pour permettre l'apprentissage du football et du hockey sur gazon de manière quotidienne et intensive.

Dix ans plus tard, la démolition de l'ancien stade de Serrières, en 2005, a permis à l'entreprise Philip Morris de construire son centre de recherche et de développement. En contrepartie, un terrain synthétique, homologué aujourd'hui par la FIFA, est venu compléter les surfaces existantes sur le site de Pierre-à-Bot².

La Ville dispose donc aujourd'hui d'un complexe à Pierre-à-Bot qui comprend trois types de terrains distincts utilisés par six clubs différents.

2. Réponses aux questions posées

1. *Quels sont les critères d'attribution des terrains du stade de Pierre-à-Bot (s'il y en a) ?*

Pour l'attribution des terrains, nous tenons compte en premier lieu de la ligue dans laquelle évolue la 1^{ère} équipe des différents clubs, les exigences en termes de fréquence des entraînements en dépendant. Il en est de même ensuite de la catégorie des équipes des mouvements juniors. Ce mode d'attribution a été convenu avec les clubs évoluant sur les terrains de Pierre-à-Bot.

Nous relevons à ce sujet que la plupart des responsables des équipes, pour des raisons de commodité et/ou des exigences de leurs professions, souhaite pouvoir occuper les installations durant les mêmes créneaux horaires, soit à partir de 18h00, ce qui complexifie les décisions d'attribution des terrains. Néanmoins, depuis l'exploitation du nouveau stade de Pierre-à-Bot, la cohabitation des clubs sur ce site est satisfaisante.

¹ Voir rapport du Conseil communal concernant la construction de deux terrains de football avec vestiaires à Pierre-à-Bot en remplacement d'un terrain de football à Serrières, ainsi que l'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent à Pierre-à-Bot en faveur de la « Brigade Flambeaux de l'Evangile », du 13 juin 1995, procès verbaux du Conseil général 1994/1995, pages 4522 à 4556.

² Voir rapport du Conseil communal concernant la réorganisation des terrains de football afin de permettre l'extension du secteur de recherche et de développement du Philip Morris International, du 4 octobre 2004, procès-verbaux du Conseil général 2004/2005, pages 334 à 368.

2. Quels sont les critères d'attribution et d'ouverture des vestiaires (joueurs et arbitres) du stade de Pierre-à-Bot ?

Avec douze vestiaires disponibles pour vingt-trois équipes évoluant sur le site durant la semaine, il n'est pas possible d'attribuer des vestiaires exclusifs à chacune des équipes. L'attribution des vestiaires est la suivante :

- 2 vestiaires exclusifs pour le FC Serrières
- 2 vestiaires exclusifs pour l'ASI Audax
- 1 vestiaire exclusif pour le FC Espagnol
- 1 vestiaire exclusif pour le FC Helvetia
- 1 vestiaire exclusif pour les M14 et M15 de Neuchâtel Xamax

Les cinq autres vestiaires sont partagés par le club de hockey sur gazon, les équipes juniors du FC Serrières et de l'ASI Audax ainsi que par les équipes adverses lors des matchs.

Il convient également de mentionner que les premières équipes du FC Serrières et de l'ASI Audax disposent d'un vestiaire pour leurs entraîneurs. Au surplus, les vestiaires des arbitres sont accessibles lorsqu'aucun match n'est programmé.

S'agissant de l'ouverture des vestiaires, chaque entraîneur d'équipe ayant accès à un vestiaire exclusif possède une clé. Les autres vestiaires sont accessibles par le personnel du Service des sports qui les ouvre au plus tard trente minutes avant le début de l'entraînement aux équipes ne disposant pas de vestiaire exclusif.

Nous nous permettons de vous rappeler que lors de la construction du stade de Pierre-à-Bot, il s'agissait en fait de remplacer l'équipement de base situé à Serrières. Afin de limiter les coûts à l'essentiel, le projet avait ainsi été développé de manière sobre et en complémentarité avec les équipements existants tels que les vestiaires, qui étaient déjà sur-occupés. En conséquence, quatre vestiaires supplémentaires avaient été réalisés.

Le regroupement des installations à Pierre-à-Bot, nous permet aussi depuis l'année passée de mettre les vestiaires à disposition des utilisateurs du terrain de Puits-Godet, comme nous l'évoquions dans notre rapport de 2004. En effet, les équipes de rugby et de football américain - deux clubs qui comptent plus de 100 membres actifs - utilisent le terrain de Puits-Godet et ne disposent pas de vestiaires

adéquats car leur construction n'a jusqu'ici pas pu être intégrée dans les dernières planifications quadriennales des investissements pour des raisons financières.

Enfin, en cas de forte affluence lors de finales de première ligue, il était prévu que certains matchs puissent se dérouler dans le nouveau stade de 'La Maladière'.

3. Comment l'occupation des installations sportives est-elle organisée au niveau de la COMUL ?

Le Service des sports de la Ville de Neuchâtel gère les terrains et infrastructures du Chanet, des Charmettes, de la Riveraine, de Pierre-à-Bot ainsi que le stade de 'La Maladière'.

Pour des raisons climatiques ou de sur occupation des terrains et stades, les clubs de la ville ont, sous réserve de disponibilité, la possibilité d'utiliser également le terrain de football de l'anneau d'athlétisme de Colombier. Cette possibilité est bien entendu aussi offerte aux clubs des dix autres communes membres de ce syndicat intercommunal (SIAALN). La gestion de l'anneau incombe à la commission de gestion du syndicat intercommunal³. Pour les équipes de la Ville, ce sont les équipes de M15 et M16 de Neuchâtel Xamax qui utilisent au besoin ce terrain lors de matchs le samedi.

La question de l'utilisation des terrains de football a déjà été évoquée au sein de la Commission Sports, Culture et Loisirs de la COMUL. Pour faciliter l'accès aux informations quant aux disponibilités des terrains de football des communes du littoral, un logiciel informatique a été présenté par le CEG permettant d'y insérer le calendrier d'utilisation de toutes les infrastructures sportives et pouvoir ainsi déterminer facilement les plages disponibles. La concrétisation de ce projet n'est pour l'instant pas une priorité, d'autant plus que les infrastructures sportives des communes du littoral sont généralement également utilisées au maximum de leurs capacités. De plus, elles possèdent des terrains de football naturels, rendant impossible une utilisation intensive.

La commune de Boudry va construire de nouveaux terrains de football sur son territoire. A notre connaissance, dans un premier temps, les nouveaux terrains remplaceront ceux qui seront désaffectés sur le plateau de la gare et répondront aux besoins des équipes de la

³ Sur les 12 communes de la COMUL, seule la commune de la Tène ne fait pas partie du SIAALN.

commune de Boudry, voire à celles des communes voisines, soit Bevaix et Cortaillod. Il est vrai qu'à terme, une extension de ces installations pourrait permettre une répartition un peu différente des équipes.

4. *Quel est l'ordre de priorité fixé pour départager les utilisateurs du stade de Pierre-à-Bot ?*

Sur la base des critères définis au chapitre premier et selon entente avec les clubs utilisateurs, l'attribution des terrains pour les entraînements à Pierre-à-Bot est la suivante pour le début de saison 2009-2010 :

Clubs	Ligue	Contingent (joueurs)	%	Utilisation hebdomadaire pour les entraînements (heures)			Total (heures)	%
				Naturel	Ancien synt.	Nouveau synt.		
FC Serrières	2 ^{ème} ligue inter.	24				4.5		
	2 ^{ème} ligue	22		3.5				
	Juniors A*	24				4.5		
	Juniors C1	14			3			
	Juniors C2	17			5.5			
	Juniors D1	15			3.5			
	Juniors D2	14			3			
	Juniors E1	9			3			
	Juniors E2	9			1.5			
	Juniors E3	13			1.5	1.25		
	Juniors F	6			1.5			
	Total	167	40.73%	3.50 h	22.50 h	10.25 h	36.25 h	40.85%
ASI Audax Friül	2 ^{ème} ligue	20				5		
	3 ^{ème} ligue	22				3.75		
	Vétérans	35			2			
	Juniors B **	20		4.5				
	Total	97	23.66%	4.50 h	2.00 h	8.75 h	15.25 h	17.18%
FC Espagnol	3 ^{ème} ligue	25				3.5		
	Total	25	6.10%	0.00 h	0.00 h	3.50 h	3.50 h	3.94%
FC Helvetia	4 ^{ème} ligue	28				3.75		
	Vétérans	20				2		
	Total	48	11.71%	0.00 h	0.00 h	5.75 h	5.75 h	6.48%
Hockey sur gazon	1 ^{ère} ligue	11			2			
	Juniors Inter A	11			6			
	LNA	11			6			
	Total	33	8.05%	0.00 h	14.00 h	0.00 h	14.00 h	15.77%
FC Neuchâtel Xamax	M14	24				7		
	M15	16				7		
	Total	40	9.76%	0.00 h	0.00 h	14.00 h	14.00 h	15.77%
	Total	410	100%	8.00 h	38.50 h	42.25 h	88.75 h	100.00%

* Groupement avec juniors A de l'ASI Audax

** Groupement avec juniors B du FC Serrières

Ce tableau illustre le taux d'occupation des terrains en fonction des contingents annoncés par les clubs. Il apparaît que le FC Serrières n'est pas prétérité en terme d'utilisation des infrastructures de Pierre-à-Bot (40,85% d'utilisation pour 40,73% de membres actifs).

Le ratio positif dont bénéficient les juniors M14 et M15 de Neuchâtel Xamax s'explique notamment par le fait que ces équipes s'entraînent quotidiennement, ce qui n'est pas le cas des premières équipes du FC Serrières et de l'ASI Audax.

5. *La Ville envisage-t-elle de rénover l'ancien terrain synthétique de Pierre-à-Bot en une surface moderne ? Si oui dans quel délai ?*

Nous n'envisageons pas de rénover l'ancien terrain synthétique de Pierre-à-Bot ces prochaines années. En effet, les restrictions en matière d'investissements et les priorités retenues nous ont amené à devoir renoncer à plusieurs projets de rénovation d'infrastructures sportives dans la planification quadriennale 2010/2013.

Nous avons mis la priorité sur la poursuite des efforts sur le plan des économies d'énergie des piscines du Nid-du-Crô, conformément à nos engagements découlant du programme Holistic-Concerto (crédit de 1,1 million de francs). Nous envisageons également de procéder à la réfection des terrains du Chanet (crédit de 400'000 francs) avec des partenaires privés qui ont pour intention d'y développer un centre de formation. Sous réserve de la décision de votre Autorité, ce projet permettra de créer un terrain naturel supplémentaire et de remplacer un terrain existant par un revêtement synthétique similaire à celui de Pierre-à-Bot. Le secteur formation de Neuchâtel Xamax libérera des heures d'utilisation à Pierre-à-Bot, les M14 et M15 occupant actuellement 14 heures hebdomadaires du nouveau terrain synthétique.

Notre capacité financière ne nous autorise donc pas à rénover pour l'instant l'ancien terrain synthétique de Pierre-à-Bot. Nous considérons cependant que ce terrain satisfait aujourd'hui encore pleinement aux exigences de la pratique du hockey sur gazon et à celles du football régional pour des jeunes de 7 à 14 ans. La réalisation du projet du Chanet permettra à leurs équipes de pouvoir occuper davantage les terrains de Pierre-à-Bot.

S'agissant des soucis exprimés concernant la cohabitation des deux disciplines précitées et les risques pouvant en découler, nous vous signalons que des filets de protection ont été installés. A notre connaissance, aucun accident n'est à déplorer en lien avec l'usage de la « *petite balle dure comme de la pierre* » du hockey sur terre.

La rénovation du terrain des Charmettes n'est pas non plus d'actualité, pour les mêmes raisons que celles exposées au début de ce chapitre. Nous savons que ce terrain est particulièrement usé et dès lors très peu confortable pour les utilisateurs. Sa dimension n'est pas conforme aux directives de l'ASF et ne permet dès lors pas d'y disputer des matchs de championnat. Nous envisageons d'attribuer à ce périmètre une autre affectation, par exemple du logement, et de regrouper au Chanet les activités qui s'y déroulent actuellement, grâce au terrain supplémentaire qui s'y trouvera.

3. Conclusion

Le regroupement des installations sportives à Pierre-à-Bot a permis de développer des synergies et d'optimiser l'utilisation des infrastructures annexes. Cette situation favorable permet à de nombreux clubs, particulièrement aux clubs engagés dans la formation de la relève, d'évoluer dans de bonnes conditions et dans un cadre naturel particulièrement attrayant. L'utilisation de ces infrastructures par plus de vingt équipes a, par la force des choses, pour conséquence de les amener à accepter certaines concessions. Nous ne doutons pas que l'esprit d'équipe et le fair play que l'on connaît en matière sportive facilitent cette acceptation. De notre côté, nous sommes bien entendu aussi satisfaits de voir les sports d'équipe se développer dans notre ville, conscients de leurs effets positifs tant sur la santé que sur la cohésion sociale.

La modernisation et le développement du secteur du Chanet apporteraient une détente bienvenue dans l'utilisation des infrastructures et permettraient de faciliter la coordination sur le site de Pierre-à-Bot. Votre Autorité sera saisie d'un rapport à ce sujet.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse.

Neuchâtel, le 25 janvier 2010

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le chancelier,

Françoise Jeanneret

Rémy Voirol